

VILLE DE KIRKLAND

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
KIRKLAND, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE,
17200 BOULEVARD HYMUS, KIRKLAND,
QUÉBEC, LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014, À 20 H.**

SONT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire, Michel Gibson, qui préside la séance, et

Les conseillers : André Allard
Michael Brown
Tony Di Gennaro
Paul Dufort
John Morson
Brian Swinburne
Domenico Zito

formant quorum.

EST ABSENT :

Le conseiller : Luciano Piciacchia

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Joe Sanalidro, directeur général

Madame Martine Musau, greffière qui agit comme secrétaire de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 08.

RÉSOLUTION CM14 208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller T. Di Gennaro

Et résolu :

« DE RETIRER les points 8.1. et 9.1. et d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2014 avec ces modifications. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 209 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Il est

Proposé par le conseiller A. Allard
Appuyé par le conseiller B. Swinburne

TOWN OF KIRKLAND

**MINUTES OF THE REGULAR SITTING OF THE
MUNICIPAL COUNCIL OF THE TOWN OF
KIRKLAND HELD AT THE TOWN HALL, 17200
HYMUS BOULEVARD, KIRKLAND, QUÉBEC,
ON MONDAY, OCTOBER 6, 2014 AT 8 P.M.**

ARE PRESENT:

His Worship the Mayor, Michel Gibson, presiding, and

Councillors: André Allard
Michael Brown
Tony Di Gennaro
Paul Dufort
John Morson
Brian Swinburne
Domenico Zito

Forming quorum.

IS ABSENT:

Councillor: Luciano Piciacchia

ARE ALSO PRESENT:

Mr. Joe Sanalidro, Director General

Mrs. Martine Musau, Town Clerk acting as Secretary of the Assembly

OPENING OF THE MEETING

The Mayor calls the meeting to order at 8:08 p.m.

RESOLUTION CM14 208 ADOPTION OF THE AGENDA

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by Councillor T. Di Gennaro

And resolved:

“TO WITHDRAW items 8.1. and 9.1. and to adopt the agenda of the Regular Sitting of the Municipal Council of October 8, 2014 with these changes.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 209 APPROVAL OF THE MINUTES OF THE SPECIAL SITTING HELD ON SEPTEMBER 5, 2014

It is

Moved by Councillor A. Allard
Seconded by Councillor B. Swinburne

Et résolu :

« DE RATIFIER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Kirkland tenue à l'hôtel de ville, le vendredi 5 septembre 2014, à 8 h. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 210
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

Il est

Proposé par le conseiller M. Brown
Appuyé par le conseiller J. Morson

Et résolu :

« DE RATIFIER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Kirkland tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 septembre 2014, à 20 h. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 211
CONFIRMATION ET APPROBATION DE
PAIEMENTS**

Il est

Proposé par le conseiller A. Allard
Appuyé par le conseiller P. Dufort

Et résolu :

« DE CONFIRMER ET D'APPROUVER le paiement des montants suivants, conformément à la liste des chèques émis pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2014 :

CHÈQUES

1 678 611,23 \$ Chèques n^{os} 15733 à 16024
inclusivement ;

- Le chèque n^o 15493 a été annulé ;

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

418 468,50 \$ Salaires – septembre 2014 ;

62 583,91 \$ Hydro-Québec ;

6 285,20 \$ Gaz Métropolitain ;

248 795,69 \$ Receveur Général & Ministre
du revenu ;

6 786,96\$ Banque Royale du Canada ;

105 659,02 \$ Autres paiements ;

And resolved:

“TO APPROVE, as submitted, the Minutes of the Special Sitting of the Municipal Council of the Town of Kirkland held at the Town Hall, on Friday, September 5, 2014 at 8 a.m.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 210
APPROVAL OF THE MINUTES OF THE
REGULAR SITTING HELD ON SEPTEMBER 8,
2014**

It is

Moved by Councillor M. Brown
Seconded by Councillor J. Morson

And resolved:

“TO APPROVE, as submitted, the Minutes of the Regular Sitting of the Municipal Council of the Town of Kirkland held at the Town Hall, on Monday, September 8, 2014 at 8 p.m.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 211
PAYMENT CONFIRMATION AND APPROVAL**

It is

Moved by Councillor A. Allard
Seconded by Councillor P. Dufort

And resolved:

“TO CONFIRM AND TO APPROVE the payment of the following amounts, in accordance with the list of cheques issued for the period of September 1 to September 30, 2014:

CHEQUES

\$ 1,678,611.23 Cheques Nos. 15733 to 16024
inclusive;

- Cheque No. 15493 has been cancelled;

PRE-AUTHORIZED PAYMENTS

\$ 418,468.50 Salaries – September 2014;

\$ 62,583.91 Hydro-Québec;

\$ 6,285.20 Gaz Métropolitain;

\$ 248,795.69 Receiver General and
Minister of Finance;

\$ 6,786.96 Royal Bank of Canada;

\$ 105,659.02 Other payments;

| | |
|---------------|---|
| 261 766.50 \$ | Remboursement intérêts sur la dette – capital et intérêt. » |
|---------------|---|

| | |
|---------------|--|
| \$ 261,766.50 | Debt interest repayment – capital and interest.” |
|---------------|--|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

RÉSOLUTION CM14 212
RÈGLEMENT N° 90-58-78 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 90-58 –
ADOPTION DU SECOND PROJET

RESOLUTION CM14 212
BY-LAW No. 90-58-78 AMENDING ZONING BY-
LAW No. 90-58 – ADOPTION OF SECOND
DRAFT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Kirkland est habilitée à régir, par voie de règlement, les normes relatives au zonage ;

CONSIDERING THAT pursuant to section 113 of *An Act Respecting Land use Planning and Development*, (CQLR c. A-19.1), the Town of Kirkland may regulate, by way of by-law, standards relating to zoning;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2014 ;

CONSIDERING THAT notice of motion of this by-law was given at the regular sitting of the Municipal Council held on September 8, 2014;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

CONSIDERING THAT pursuant to section 356 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19), copy of the proposed draft by-law was given to the council members, no later than two juridical days before the sitting at which it is to be approved;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDERING THAT all the council members present declare that they have read the proposed draft by-law and waive the reading of it;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-400-02079 ;

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-400-02079;

Il est

It is

Proposé par le conseiller B. Swinburne
 Appuyé par le conseiller D. Zito

Moved by Councillor B. Swinburne
 Seconded by Councillor D. Zito

Et résolu :

And resolved:

« D'ADOPTER le second projet du *Règlement n° 90-58-78 modifiant le Règlement de zonage n° 90-58 afin d'établir des dispositions particulières applicables à la zone industrielle 318 M* ;

“TO ADOPT the second draft of *By-Law No. 90-58-78 amending Zoning By-Law No. 90-58 in order to establish particular provisions applicable in industrial zone 318 M*;

QU'il soit promulgué selon la loi. »

THAT it be promulgated according to law.”

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

RÉSOLUTION CM14 213
APPEL D'OFFRES T.P. 2014-06
SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER –
OCTROI

RESOLUTION CM14 213
CALL FOR TENDERS T.P. 2014-06
ANIMAL CONTROL SERVICES – AWARDING

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-330-02093 ;

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-330-02093;

Il est

It is

Proposé par le conseiller J. Morson
 Appuyé par le conseiller D. Zito

Moved by Councillor J. Morson
 Seconded by Councillor D. Zito

Et résolu :

And resolved:

« D'AUTORISER une dépense globale de 21 431,34 \$ dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation T.P. 2014-06 pour l'octroi de service de contrôle animalier ;

“TO AUTHORIZE a total expenditure of \$21,431.34 through invitational tender call T.P. 2014-06 for animal control services;

D'ACCEPTER la plus basse soumission conforme déposée dans le cadre de cet appel d'offres par CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES pour la somme de 21 431,34 \$, toutes taxes applicables incluses ;

D'OCTROYER pour ce montant, le contrat T.P. 2014-06 à CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-320-00-499. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 214
ENTENTES – SITES DE COMMUNICATION
SANS FIL – TELUS**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-110-02096 ;

Il est

Proposé par le conseiller B. Swinburne
Appuyé par le conseiller A. Allard

Et résolu :

« D'AUTORISER M. Joe Sanalidro, directeur général, à signer au nom de la Ville de Kirkland, les ententes permettant l'installation d'équipement de communication sans fil de la Société TELUS Communications sur une propriété de la Ville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 215
APPEL D'OFFRES COMM 2013-01
PRODUCTION ET IMPRESSION DE
PUBLICATIONS MUNICIPALES –
RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-101-02077 ;

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller B. Swinburne

Et résolu :

« D'AUTORISER la reconduction, pour une deuxième période de renouvellement s'échelonnant du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2016, du contrat COMM 2013-01 octroyé à PDI PHIPPS DICKSON INTEGRIA par voie de la résolution CM13 016 en date du 14 janvier 2013, avec possibilité de majoration des prix selon les modalités énoncées au cahier de devis, le tout, sous réserve de l'adoption du budget 2015 par le conseil municipal allouant les crédits nécessaires pour le renouvellement de ce contrat. »

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires nos 02-144-00-344, 02-144-02-344 et 02-144-03-344. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TO ACCEPT the lowest conforming bid submitted through this call for tenders by CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES in the amount of \$21,431.34, all applicable taxes included;

TO AWARD for this amount, contract T.P. 2014-06 to CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES;

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-320-00-499.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 214
AGREEMENTS – WIRELESS
COMMUNICATION SITES – TELUS**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-110-02096;

It is

Moved by Councillor B. Swinburne
Seconded by Councillor A. Allard

And resolved:

“TO AUTHORIZE Mr. Joe Sanalidro, Director General, to sign on behalf of the Town of Kirkland, the agreements authorizing the installation of wireless communication equipment, property of TELUS Communications Company, on the Town's property.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 215
CALL FOR TENDERS COMM 2013-01
PRODUCTION AND PRINTING OF MUNICIPAL
PUBLICATIONS – RENEWAL**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-101-02077;

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by Councillor B. Swinburne

And resolved:

“TO RENEW, for a second renewal period from February 1, 2015 to January 31, 2016, contract COMM 2013-01 awarded to PDI PHIPPS DICKSON INTEGRIA by way of resolution CM13 016 dated January 14, 2013, with an increase option according to the terms and conditions outlined in the specifications, the whole, subject to the adoption of the 2015 budget by the municipal Council, allocating the necessary appropriations for the renewal of the contract.”

TO CHARGE these expenditures to budget codes Nos. 02-144-00-344, 02-144-02-344 and 02-144-03-344.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RÉSOLUTION CM14 216
CENTRE D'APPELS D'URGENCE – ENTENTE
INTERMUNICIPALE – RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-400-02094 ;

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller T. Di Gennaro

Et résolu :

« D'AUTORISER, pour une période de renouvellement s'échelonnant du 1^{er} janvier 2015 au 31 janvier 2015, la reconduction de l'entente intermunicipale conclue avec la Ville de Pointe-Claire pour la dispense, par la division de la Sécurité publique de la Ville de Pointe-Claire, de services de répartition d'appels et autres services connexes à la Ville de Kirkland ;

D'ACCEPTER les modalités de l'entente déposée devant la présente assemblée, dont le coût est établi à 40 561 \$ pour l'année 2015 ;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer ladite entente et tout autre document requis pour donner suite à la présente ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-290-00-419. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 217
APPEL D'OFFRES T.P. 2012-10
ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TERRAINS
SPORTIFS – DÉPENSES ADITIONNELLES**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-330-02081 ;

Il est

Proposé par le conseiller B. Swinburne
Appuyé par le conseiller A. Allard

Et résolu :

« D'AUTORISER une dépense additionnelle de 5 000 \$, toutes taxes applicables incluses, pour le contrat T.P. 2012-10 relatif à l'entretien des terrains sportifs ;

D'ACCORDER un surplus contractuel de 5 000 \$ payable à TECHNIPARC INC., adjudicataire du contrat T.P. 2012-10 en vertu de la résolution CM12 060 en date du 2 avril 2012, majorant ainsi le montant du contrat pour l'année 2014 de 108 687,19 \$ à 113 687,19 \$, toutes taxes applicables incluses ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-690-00-533. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RESOLUTION CM14 216
EMERGENCY CALL DISPATCH CENTER –
INTERMUNICIPAL AGREEMENT – RENEWAL**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-400-02094;

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by Councillor T. Di Gennaro

And resolved:

“TO AUTHORIZE, for a renewal period from January 1, 2015 to December 31, 2015, the renewal of the intermunicipal agreement entered into with the City of Pointe-Claire, allowing for Pointe-Claire's Public Security Division to provide the Town of Kirkland with call dispatch and other related services;

TO ACCEPT the terms and conditions outlined in the agreement tabled before this Assembly of which the cost is established at \$40,561 for the year 2015;

TO AUTHORIZE the Mayor or the Acting Mayor and the Town Clerk or the Assistant Town Clerk to sign said agreement as well as any other document required to give effect to this resolution;

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-290-00-419.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 217
CALL FOR TENDER T.P. 2012-10
MAINTENANCE OF SPORTS FIELDS –
ADDITIONAL EXPENSES**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-330-02081;

It is

Moved by Councillor B. Swinburne
Seconded by Councillor A. Allard

And resolved:

“TO AUTHORIZE an additional expenditure of \$5,000 all applicable taxes included, for contract T.P. 2012-10 for the maintenance of sports fields;

TO GRANT a contractual surplus of \$5,000 payable to TECHNIPARC INC, holder of contract T.P. 2012-10 by virtue of resolution CM12 060 dated April 2, 2012, thus increasing the contract amount for 2014 from \$ 108,687.19 to \$113,687.19, all applicable taxes included;

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-690-00-533.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RÉSOLUTION CM14 218
APPEL D'OFFRES T.P. 2013-02
TRAVAUX ARBORICOLES – DÉPENSES
ADDITIONNELLES**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-330-02075 ;

Il est

Proposé par le conseiller M. Brown
Appuyé par le conseiller A. Allard

Et résolu :

« D'AUTORISER une dépense additionnelle de 60 000 \$, toutes taxes applicables incluses, pour le contrat T.P. 2013-02 relatif aux travaux arboricoles ;

D'ACCORDER un surplus contractuel de 60 000 \$ payable à ARBORESCENCE INC. (9195-7001 Québec Inc.), adjudicataire du contrat T.P. 2013-02 en vertu de la résolution CM12 237 en date du 3 décembre 2012, majorant ainsi le montant du contrat pour l'année 2014 de 76 012,33 \$ à 136 012,33 \$, toutes taxes applicables incluses ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-690-06-628. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 219
APPEL D'OFFRES REC 2014-04
TRAVAUX DE RÉFECTION DE CLÔTURE –
PARC CANVIN**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux correctif de la surface asphalté du terrain de tennis du parc Canvin ;

CONSIDÉRANT que la réalisation desdits travaux doit être faite avant d'entamer la réfection de la clôture du terrain de tennis du parc Canvin;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-510-02073 ;

Il est

Proposé par le conseiller J. Morson
Appuyé par le conseiller P. Dufort

Et résolu :

« D'ANNULER le processus d'appel d'offres sur invitation relatif au projet REC 2014-04 visant des travaux de réfection de clôture dans le parc Canvin ;

DE REJETER toutes les soumissions reçues pour le projet REC 2014-04. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RESOLUTION CM14 218
CALL FOR TENDER T.P. 2013-02
ARBORICULTURE WORK – ADDITIONAL
EXPENSES**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-330-02075;

It is

Moved by Councillor M. Brown
Seconded by Councillor A. Allard

And resolved:

“TO AUTHORIZE an additional expenditure of \$60,000 all applicable taxes included, for contract T.P. 2013-02 for arboriculture work;

TO GRANT a contractual surplus of \$60,000 payable to ARBORESCENCE INC. (9195-7001 Québec Inc.), holder of contract T.P. 2013-02 by virtue of resolution CM12 237 dated December 2, 2012, thus increasing the contract amount for 2014 from \$76,012.33 to \$136,012.33, all applicable taxes included;

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-690-06-628.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 219
CALL FOR TENDER REC 2014-04
FENCE REPAIRS – CANVIN PARK**

CONSIDERING the need to complete resurfacing work of the tennis court located in Canvin Park;

CONSIDERING that said maintenance work must be completed before undertaking fence repairs at the Canvin Park tennis court;

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-510-02073;

It is

Moved by Councillor J. Morson
Seconded by Councillor P. Dufort

And resolved:

“TO CANCEL the invitational call for tenders REC 2014-04 for fence repair work in Canvin Park;

TO REJECT all bids received for project REC 2014-04.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RÉSOLUTION CM14 220
CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES – 2014

Il est

Proposé par le conseiller T. Di Gennaro
 Appuyé par le conseiller B. Swinburne

Et résolu :

« D'AUTORISER l'ajout suivant à la liste de contributions aux organismes communautaires locaux approuvées par le conseil municipal pour l'année 2014 (résolution CM14 005 en date du 13 janvier 2014) :

| | |
|-----------|---|
| 100,00 \$ | Association Italo-Canadese |
| 130,00 \$ | <i>John Rennie High School</i> |
| 250,00 \$ | Chaire de recherche sur le Myélome multiple |

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-110-00-981. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 221
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST-DE-L'ÎLE (CLD) – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2014-2015

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-100-02086 ;

Il est

Proposé par le conseiller A. Allard
 Appuyé par le conseiller M. Brown

Et résolu :

« D'AUTORISER une dépense de 20 729 \$ payable au Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île, représentant la contribution de la Ville au financement des opérations régulières du Conseil de développement d'affaires de l'Ouest-de-l'Île pour l'exercice financier 2014-2015 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-620-00-419. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 222
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 1 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kirkland a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau ; et

RESOLUTION CM14 220
ADDITIONAL CONTRIBUTIONS – 2014

It is

Moved by Councillor T. Di Gennaro
 Seconded by councillor B. Swinburne

And resolved:

“TO AUTHORIZE the following addition to the list of contributions to local community groups approved by the Municipal Council for year 2014 (resolution CM14 005, dated January 13, 2014):

| | |
|-----------|--|
| \$ 100.00 | Association Italo-Canadese |
| \$ 130.00 | John Rennie High School |
| \$ 250.00 | <i>Chaire de recherche sur le Myélome multiple</i> |

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-110-00-981.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 221
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST-DE-L'ÎLE (CLD) – FINANCIAL CONTRIBUTION 2014-2015

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-100-02086;

It is

Moved by Councillor A. Allard
 Seconded by Councillor M. Brown

And resolved:

“TO AUTHORIZE an expenditure of \$20,729 payable to the *Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île*, to cover the Town's contribution to the financing of regular operations for the 2014-2015 fiscal year of the *Conseil de développement d'affaires de l'Ouest-de-l'Île*;

TO CHARGE this expenditure to budget code No. 02-620-00-419.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 222
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 1 – APPLICATION FOR FUNDING

CONSIDERING THAT the Town of Kirkland has acquainted itself with the *Guide sur le programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU)*;

CONSIDERING THAT the Town wishes to present a request for financial assistance to the *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* for construction and rehabilitation work of water infrastructures; and

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-210-02084 ;

Il est

Proposé par le conseiller J. Morson
Appuyé par le conseiller A. Allard

Et résolu :

« QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kirkland autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1 – Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels – relativement aux travaux de réhabilitation de la station de pompage du boulevard Hymus ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et l'ensemble des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE Mme Nadine Bassila, trésorière et directrice des services administratifs, ou M. Joe Sanalitto, directeur général, soient autorisés à signer les documents de demande d'aide financière relatifs à un projet de réhabilitation d'infrastructures d'eau dans le cadre du volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1 ainsi que tout autre document relatif à cette demande de subvention ;

QUE M. Michel Gibson, maire, soit autorisé à signer tout protocole d'entente confirmant l'octroi d'une aide financière à la Ville de Kirkland et qui pourrait découler de ladite demande de subvention. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 223
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kirkland a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau ; et

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-210-02084;

Il est

Proposé par le conseiller J. Morson
Appuyé par le conseiller A. Allard

Et résolu :

« QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

CONSIDERING the overall content of Summary Report No 2014-10-210-02084;

It is

Moved by Councillor J. Morson
Seconded by councillor A. Allard

And resolved:

“That the preamble be an integral part hereof;

THAT the Town of Kirkland authorize the presentation of a financial assistance request through the *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1* – Preliminary studies, plans and specifications and public calls for tenders for professional services – for the rehabilitation of the Hymus Boulevard pumping station;

THAT the Town agree to pay its share of the eligible cost and all the ongoing exploitation project costs;

THAT Mrs Nadine Bassila, Treasurer and Director of the Administrative Services, or Mr. Joe Sanalitto, Director General, be authorized to sign the subsidy application documents relating to the rehabilitation of water infrastructures in the framework of the *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 1* and any other document relating to this present subsidy request;

THAT Mr. Michel Gibson, Mayor, be authorized to sign any protocol of agreement confirming the granting of a subsidy for the Town of Kirkland which could result from the financial assistance request.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 223
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 –
APPLICATION FOR FUNDING

CONSIDERING THAT the Town of Kirkland has acquainted itself with the *Guide sur le programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU)*;

CONSIDERING THAT the Town wishes to present a request for financial assistance to the *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* for construction and rehabilitation work of water infrastructures; and

CONSIDERING the overall content of Summary Report No 2014-10-210-02084;

It is

Moved by Councillor J. Morson
Seconded by councillor A. Allard

And resolved:

“That the preamble be an integral part hereof;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kirkland autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 – Réalisation de travaux – relativement aux travaux de réhabilitation de la station de pompage du boulevard Hymus ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et l'ensemble des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE Mme Nadine Bassila, trésorière et directrice des services administratifs, ou M. Joe Sanalidro, directeur général, soient autorisés à signer les documents de demande d'aide financière relatifs à un projet de réhabilitation d'infrastructures d'eau dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2, ainsi que tout autre document relatif à cette demande de subvention ;

QUE M. Michel Gibson, maire, soit autorisé à signer tout protocole d'entente confirmant l'octroi d'une aide financière à la Ville de Kirkland et qui pourrait découler de ladite demande de subvention. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉPÔT

Le conseil municipal prend acte du dépôt, devant la présente assemblée, de l'état comparatif des recettes et des dépenses de la Ville de Kirkland, au 30 septembre 2014, préparé par Mme Nadine Bassila, trésorière, le tout selon l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

RÉSOLUTION CM14 224 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-400-02083 ;

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller T. Di Gennaro

Et résolu :

« DE DÉSIGNER le conseiller André Allard maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2014 ainsi que janvier et février 2015. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

L'item 8.1 est retiré de l'ordre du jour : Statut d'employé régulier – Agente de bureau – Service des loisirs et de la bibliothèque.

THAT the Town of Kirkland authorize the presentation of a financial assistance request through the *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 – Completion of work – for the rehabilitation of the Hymus Boulevard pumping station;*

THAT the Town agree to pay its share of the eligible cost and all the ongoing exploitation project costs;

THAT Mrs Nadine Bassila, Treasurer and Director of the Administrative Services, or Mr. Joe Sanalidro, Director General, be authorized to sign the subsidy application documents relating to the rehabilitation of water infrastructures in the framework of the *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2*, and any other document relating to this present subsidy request;

THAT Mr. Michel Gibson, Mayor, be authorized to sign any protocol of agreement confirming the granting of a subsidy for the Town of Kirkland which could result from the financial assistance request.”

CARRIED UNANIMOUSLY

COMPARATIVE STATEMENTS OF REVENUE AND EXPENDITURES – TABLING

The Municipal Council acknowledges the tabling, before this Assembly, of the comparative statements of revenue and expenditures of the Town of Kirkland ending on September 30, 2014 and prepared by Mrs. Nadine Bassila, Treasurer, the whole in accordance with section 105.4 of the *Cities and Town Act (CQLR, c. C-19)*.

RESOLUTION CM14 224 ACTING MAYOR – APPOINTMENT

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-400-02083;

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by Councillor T. Di Gennaro

And resolved:

“TO DESIGNATE Councillor André Allard Acting Mayor for the months of November and December 2014 as well as January and February 2015.”

CARRIED UNANIMOUSLY

HUMAN RESOURCES

Item 8.1 is withdrawn from the agenda: Regular employee status – Office clerk – Recreation and Library Department.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'item 9.1 est retiré de l'ordre du jour : Nouveau membre issu du conseil municipal.

**RÉSOLUTION CM14 225
DÉROGATION MINEURE 2014-09
16800, ROUTE TRANSCANADIENNE
LOT 1 993 277 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-820-02067 ;

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller D. Zito

Et résolu :

« D'ACCORDER en vertu du règlement n° 90-63 intitulé *Règlement relatif aux dérogations mineures de la ville de Kirkland* et selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 8 juillet 2014, la dérogation mineure suivante au Règlement de zonage n° 90-58:

16800, route Transcanadienne
Lot 1 993 277 du Cadastre du Québec, zone 317 M :

- a) Distance minimale de 19,0 mètres de la limite avant du terrain, au lieu de 22,8 mètres, en dérogation à l'article 10.14 du Règlement de zonage n° 90-58. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION CM14 226
CESSION DE TERRAIN ET CONTRIBUTION
AUX FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE
JEUX
LOT 1 991 243 DU CADASTRE DU QUÉBEC
17360, CHEMIN SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Boily a demandé un permis de lotissement (n° 147) afin de créer les lots 5 437 080, 5 437 079, 5 437 078 et 5 437 077 du Cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan d'opération cadastrale préparé par M. René Leblanc, arpenteur-géomètre, sous sa minute 21751, en date du 14 mars 2014, lequel plan est joint en annexe ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'opération cadastrale vise à construire trois nouvelles résidences sur les lots subdivisés ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.3 du *Règlement de lotissement n° 90-59 de la Ville de Kirkland*, le conseil municipal peut approuver une contribution monétaire et/ou autoriser que soit cédée à la municipalité une parcelle de terrain aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux;

PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Item 9.1 is withdrawn from the agenda: Appointment – New member from Municipal Council.

**RESOLUTION CM14 225
MINOR EXEMPTION 2014-09
16800, TRANS-CANADA HIGHWAY
LOT 1 993 277 QUÉBEC CADASTRE**

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-820-02067;

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by councillor D. Zito

And resolved:

“TO GRANT, in conformity with By-Law No. 90-63 entitled *By-Law concerning minor exemptions of the Town of Kirkland* and as recommended by the Planning Advisory Committee at its meeting held on July 8, 2014, the following minor exemption of Zoning By-Law No. 90-58:

16800, Trans-Canada Highway
Lot 1 993 277 Québec Cadastre, zone 317 M :

- a) Front setback of 19.0 meters instead of 22.8 meters, which constitutes a dispensation to Article 10.14 of Zoning By-Law No. 90-58.”

CARRIED UNANIMOUSLY

**RESOLUTION CM14 226
LAND TRANSFER AND CONTRIBUTION FOR
PARKS AND PLAYGROUNDS
LOT 1 991 243 OF QUEBEC CADASTRE
17360, CHEMIN SAINTE-MARIE**

WHEREAS Mr. Stéphane Boily has submitted a request for a subdivision permit (No. 147) approving the creation of lots 5 437 080, 5 437 079, 5 437 078 and 5 437 077 of Québec Cadastre, as shown on the cadastral operation plan prepared by Mr. René Leblanc, land surveyor, on March 14, 2014, under minutes No. 21751, which plan is attached thereto;

WHEREAS this cadastral operation plan will allow for the construction of three new residences on the subdivided lots ;

WHEREAS, in accordance with article 2.3 of *Subdivision By-law No. 90-59 of the Town of Kirkland*, the Municipal Council may approve a monetary contribution and/or authorize that a land parcel be transferred to the municipality for the purpose of promoting the establishment, maintenance and improvement of parks and playgrounds;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu de l'article 2.3 du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujéti à cette cession et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil municipal, convient à l'établissement de parcs et de terrains de jeux et/ou au versement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain assujéti compris au plan ou encore à la cession d'une partie du terrain et au versement d'une contrepartie en argent pour l'autre partie ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain assujéti est de 2 136,10 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution en argent exigée s'élève à 19 079.06 \$, sur la base de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour la partie du terrain assujéti à cette cession ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-820-02085 ;

Il est

Proposé par le conseiller A. Allard
Appuyé par le conseiller D. Zito

Et résolu :

« D'ACCEPTER, à titre de contribution monétaire aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux, un montant de 19,079.06 \$;

D'ACCEPTER, que soit cédé gratuitement à la municipalité 142,1 mètres carré du terrain compris dans le plan et correspondant au nouveau lot 5 437 080 du Cadastre du Québec ;

D'AUTORISER M. Michel Gibson, maire, ou le maire suppléant ainsi que Mme Martine Musau, greffière, ou le greffier adjoint à signer, au nom de la Ville de Kirkland, tout document requis pour permettre que soit cédé à la municipalité, aux conditions énoncées à l'article 2.3 du *Règlement de lotissement n° 90-59 de la Ville de Kirkland*, le lot 5 437 080 du Cadastre du Québec. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 227
INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE – CHEMIN LANTIER

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-820-02076 ;

Il est

Proposé par le conseiller P. Dufort
Appuyé par le conseiller M. Brown

Et résolu :

« D'AUTORISER la mise en place d'un dos d'âne dans le chemin Lantier afin de pallier une problématique d'excès de vitesse dans le secteur. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the contribution required under article 2.3 of the above mentioned by-law is set at 10% of the land subject to the transfer and located in a place which, in the opinion of the Municipal Council, is suitable for the establishment of parks and playgrounds and/or the payment of a sum equal to 10% of the value listed on the valuation roll for the land comprised in the plan, or that said contribution be made partly in land and partly in money;

WHEREAS the area of land is of 2,136.10 square meters;

WHEREAS based on the value listed on the valuation roll for the parcel of land subject to the transfer, the monetary contribution required amounts to \$19,079.06;

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-820-02085;

It is

Moved by Councillor A. Allard
Seconded by Councillor D. Zito

And resolved:

“TO ACCEPT an amount of \$19,079.06 as a monetary contribution for the purpose of promoting the establishment, the maintenance and the improvement of parks and playgrounds;

TO ACCEPT that 142.1 square meters of the land comprised in the plan be transferred to the municipality, free of charge, said land being the new lot 5 437 080 of Québec Cadastre;

TO AUTHORIZE Mr. Michel Gibson, Mayor or the Acting Mayor and Ms. Martine Musau, Town Clerk or the Assistant Town Clerk, to sign, on behalf of the Town of Kirkland, any documents required for the transfer of lot 5 437 080 of the Québec Cadastre, in accordance with the conditions of article 2.3 of *Subdivision By-law No. 90-59 of the Town of Kirkland*”.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 227
INSTALLATION OF A SPEED HUMP – CHEMIN LANTIER

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-820-02076;

It is

Moved by Councillor P. Dufort
Seconded by Councillor M. Brown

And resolved:

“TO AUTHORIZE the installation of a speed hump in Chemin Lantier to alleviate speeding in the area.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RÉSOLUTION CM14 228
INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE – RUE
HÉRITAGE

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-820-02095 ;

Il est

Proposé par le conseiller M. Brown
 Appuyé par le conseiller P. Dufort

Et résolu :

« D'AUTORISER la mise en place d'un dos d'âne dans la rue Héritage afin de pallier une problématique d'excès de vitesse dans le secteur. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CM14 229
SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier décisionnel n° 2014-10-400-02078;

Il est

Proposé par le conseiller B. Swinburne
 Appuyé par le conseiller A. Allard

« D'AUTORISER la Ville de Kirkland à promouvoir l'événement « Semaine québécoise de la réduction des déchets 2014 – Halte au gaspillage alimentaire » ;

D'INVITER les résidents de Kirkland à participer en grand nombre à la semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 18 au 26 octobre 2014;

D'ENCOURAGER la population kirklandaise à adopter des comportements écoresponsables et de mettre en œuvre de bonnes pratiques environnementales durables. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES D'AGGLOMÉRATION

Son Honneur le maire, Michel Gibson, fait rapport sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération de Montréal à sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2014.

RÉSOLUTION CM14 230
BOULEVARD URBAIN DANS L'EMPRISE DE
L'AUTOROUTE 440 – DEMANDE ADRESSÉE À
LA VILLE DE MONTRÉAL ET AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec procédait en 1976 à l'expropriation des terrains requis pour la construction éventuelle de l'autoroute 440 dans l'ouest de l'île de Montréal ;

RESOLUTION CM14 228
INSTALLATION OF A SPEED HUMP –
HERITAGE STREET

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-820-02095;

It is

Moved by Councillor M. Brown
 Seconded by Councillor P. Dufort

And resolved:

“TO AUTHORIZE the installation of a speed hump in Heritage Street to alleviate speeding in the area.”

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION CM14 229
QUEBEC WASTE REDUCTION WEEK

CONSIDERING the overall content of Summary Report No. 2014-10-400-02078;

It is

Moved by Councillor B. Swinburne
 Seconded by councillor A. Allard

“TO AUTHORIZE the Town of Kirkland to promote the event “2014 Quebec Waste Reduction week - *Halte au gaspillage alimentaire*”;

TO INVITE the Kirkland residents to partake in the Quebec Waste Reduction Week to be held from October 18 to 26, 2014;

TO ENCOURAGE all Kirklanders to adopt environment friendly behaviours and implement sound environmental practices, in a sustainable manner.”

CARRIED UNANIMOUSLY

AGGLOMERATION BUSINESS

His Worship the Mayor, Michel Gibson, reports on the decisions made by the Montreal Urban Agglomeration Council at the September 18, 2014 regular Sitting.

RESOLUTION CM14 230
URBAN BOULEVARD IN THE RIGHT-OF-WAY
OF HIGHWAY 440 – REQUEST TO VILLE DE
MONTRÉAL AND THE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

WHEREAS in 1976, the *ministère des Transports du Québec* expropriated the land required for the future construction of Highway 440 in the West Island of Montreal;

ATTENDU QU'au cours des 38 ans écoulés depuis cette expropriation, les municipalités adjacentes au corridor réservé pour cette autoroute ont connu un essor considérable ;

ATTENDU QU'en raison de cet essor, le réseau routier desservant l'ouest de l'île de Montréal est aujourd'hui et depuis plus de 20 ans, grandement pénalisé par la non-réalisation de ce projet autoroutier ;

ATTENDU QU'au cours de cette même période, plusieurs études d'opportunité réalisées pour le secteur de l'ouest de l'île de Montréal ont conclu au besoin de construire dans les meilleurs délais, un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440, pour notamment améliorer la circulation de l'ensemble du réseau routier de l'Ouest-de-l'île qui connaît d'importants problèmes de congestion, et pour permettre la réalisation de projets domiciliaires substantiels à l'ouest de l'emprise de l'autoroute 440, dans la partie nord-ouest de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et dans la partie nord-est de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE malgré les demandes répétées adressées en ce sens au ministère par les municipalités visées par le projet, la construction de l'autoroute 440 ne figure toujours pas au Plan de développement du réseau de transport sur l'île de Montréal;

ATTENDU QUE depuis la fin des années 80, les différents intervenants au dossier s'entendent à dire qu'il serait souhaitable à court terme, de procéder à la construction dans cette emprise, d'un boulevard urbain avec accès directeur à l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE les seuls points qu'il reste à clarifier pour atteindre un consensus à cet égard concernent la configuration et la structure de cet accès directeur, de même que son échancier de réalisation eu égard à la durée de vie utile des deux ponts d'étagement Sainte-Marie ;

ATTENDU QU'une étude mandatée à la firme CIMA+ par la Ville de Montréal en avril 2011 recommande la réalisation d'un lien routier en deux phases pour des horizons de 10 et 20 ans avec construction d'un pont d'étagement dès la première phase de réalisation ;

ATTENDU QU'en août 2012, le ministère des Transports donnait à la firme SNC-Lavalin le mandat de réviser l'étude réalisée par CIMA+ pour notamment valider la faisabilité de raccorder le nouveau boulevard à l'autoroute 40 via les échangeurs Sainte-Marie existants, et ce, compte tenu d'une durée de vie résiduelle d'aujourd'hui 9 ans ;

ATTENDU QUE dans l'étude réalisée par CIMA+, il est estimé que ces échangeurs ont déjà atteint plus des deux tiers de leur capacité et atteindront leur plein potentiel dès l'ouverture d'un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440, compte tenu de la circulation additionnelle en provenance des quartiers existants immédiatement à l'est de cette emprise ;

WHEREAS over the 38 year period following such expropriation the municipalities adjacent to the corridor reserved for this highway experienced significant growth and development;

WHEREAS as a result of this growth, the road network serving the West Island of Montreal is, and has been for the past 20 years, heavily penalized by the non-implementation of this highway project;

WHEREAS several feasibility studies conducted for the Montreal west island sector over the same period of time concluded that there was a need to build a road link in the 440 right-of-way at the earliest opportunity, to help improve the flow of traffic on the west island road network having to cope with serious problems of traffic congestion, and to allow for major housing developments to be built west of the 440 right-of-way, in the north-western part of Pierrefonds-Roxboro Borough of and the north-eastern part of the Town of Sainte-Anne-de-Bellevue;

WHEREAS despite repeated requests addressed in this regard by the municipalities concerned by the project, the Ministry has yet to include the construction of Highway 440 in its Transportation Network Development Plan for the island of Montreal;

WHEREAS since the late 80's, the different stakeholders have been in agreement that on the short-term, it would be advisable to build an urban boulevard in the 440 right-of-way with direct access to Highway 40;

WHEREAS the only issues that remain to be clarified to reach consensus on this outcome relate to the configuration and structure of such direct access, as well as to the time schedule for completion in light of the useful life of the two Sainte-Marie overpasses;

WHEREAS a study commissioned to CIMA+ by *Ville de Montréal* in April 2011 recommends the construction of a road link in two phases with 10 and 20 year time horizons and the construction of an overpass in the initial phase;

WHEREAS in August 2012, the *ministère des Transports du Québec* mandated SNC-Lavalin to review the study conducted by CIMA+, in particular to validate the feasibility of linking the new boulevard to Highway 40 via the existing Sainte-Marie overpasses with consideration for such structures now having a remaining lifespan of 9 years;

WHEREAS the study conducted by CIMA+ estimates that these overpasses have already reached more than two-thirds of their capacity and will operate at full capacity as soon as a roadway opens up in the 440 corridor, in light of the additional traffic coming from existing sectors east of said corridor;

ATTENDU QUE l'étude réalisée par SNC-Lavalin vient contredire ces conclusions du fait qu'elle a été réalisée dans le contexte d'un mandat où les échangeurs Sainte-Marie atteindront la fin de leur vie utile en 2023 et que l'accès à un nouveau lien routier dans le corridor de l'autoroute 440 ne provoquera aucune attraction pour la circulation des quartiers existants ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland abonde dans le sens des conclusions de l'étude réalisée par CIMA+ en ce que les automobilistes en provenance des quartiers existants à l'est de cette emprise emprunteront largement un tel nouveau lien routier pour atteindre l'autoroute 40 et éviter la congestion routière sur le boulevard Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland abonde également dans le sens des conclusions de l'étude réalisée par CIMA+ en ce que les ponts d'étagement Sainte-Marie atteindront leur pleine capacité dès l'ouverture d'un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440 ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland est disposée à discuter des solutions proposées dans l'une comme dans l'autre des études susmentionnées, le seul élément demeurant pour elle non négociable étant la construction simultanée d'un échangeur au croisement des autoroutes 40 et 440 ;

Il est

Proposé par le conseiller T. Di Gennaro
Appuyé par le conseiller D. Zito

Et résolu :

« DE RÉITÉLER la position de la Ville de Kirkland à l'effet que tout projet de lien routier réalisé dans l'emprise de l'autoroute 440, qu'il s'agisse d'un boulevard urbain ou d'une autoroute, doit englober la construction simultanée d'un échangeur le reliant à l'autoroute 40 ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministère des Transports du Québec, à la Ville et à l'Agglomération de Montréal, à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, aux membres de l'Assemblée nationale représentant l'ouest de l'île de Montréal ainsi qu'aux villes défusionnées. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION D'APPUI

Aucune résolution d'appui n'est traitée lors de la séance tenante.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de septembre par la greffière.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée lors de la séance tenante.

WHEREAS the SNC-Lavalin study contradicts these findings for the reasons that it was conducted in the context of a mandate where the Sainte-Marie overpasses will reach the end of their useful life in 2023 and the access to a new roadway in the 440 corridor will not attract any additional traffic from existing sectors;

WHEREAS the Town of Kirkland agrees with the findings of the CIMA+ study outlining that motorists coming from the existing sectors east of the 440 corridor will indeed make wide use of the new roadway to reach Highway 40 in an effort to avoid traffic congestion on Saint-Charles Boulevard;

WHEREAS the Town of Kirkland also agrees with the findings of said study outlining that the Sainte-Marie overpasses will reach their full capacity as soon as a roadway opens up in the 440 right-of-way;

WHEREAS the Town of Kirkland is prepared to consider any solution outlined in either study, with the simultaneous construction of an overpass at the junction of the 40 and the 440 remaining a non-negotiable element for Kirkland;

It is

Proposed by T. Di Gennaro
Seconded by D. Zito

And resolved:

« TO REITERATE the position of the Town of Kirkland whereby any road project to be built in the 440 right-of-way, be it an urban boulevard or a highway, must encompass the simultaneous construction of an overpass linking it to Highway 40;

TO FORWARD a copy of this resolution to the *ministère des Transports du Québec*, the City and the Agglomeration of Montreal, the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the local MNAs representing the west island of Montreal as well as to all demerged cities."

CARRIED UNANIMOUSLY

SUPPORT RESOLUTION

There is no support resolution tabled at the sitting.

CORRESPONDENCE

Tabling of the correspondence of the month of September by the Town Clerk.

NEW BUSINESS

There is no new business tabled at the sitting.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Seize (16) personnes présentes, sept (7) intervenants.

RÉSOLUTION CM14 231
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par le conseiller B. Swinburne
Appuyé par le conseiller P. Dufort

Et résolu :

« DE LEVER l'assemblée ;

Et la séance est levée à 21 h 12. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PUBLIC QUESTION PERIOD

Sixteen (16) persons in attendance, seven (7) representations made.

RÉSOLUTION CM14 231
ADJOURNMENT OF THE MEETING

It is

Moved by Councillor B. Swinburne
Seconded by councillor P. Dufort

And resolved:

“TO ADJOURN the meeting;

AND the meeting is closed at 9:12 p.m.”

CARRIED UNANIMOUSLY

(Michel Gibson)

Maire
Mayor

(Martine Musau)

Greffière
Town Clerk